

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 23 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Pascal BOIS, député de l'Oise, et Mme Emilie CARIOU, députée de la Meuse, ont remis au Premier ministre, en présence du ministre de la Culture, le rapport qui leur avait été commandé le 7 mai 2018, relatif à la mise en place d'un centre national de la musique.

Le Premier ministre salue l'important travail produit par les deux parlementaires, à l'issue de nombreuses auditions. Ce rapport poursuit utilement la réflexion engagée par M. Roch-Olivier MAISTRE, dans son rapport sur la « Maison commune de la musique » remis en novembre 2017. Ces différents travaux mettent en lumière la nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande efficacité des politiques publiques en faveur de la filière musicale, à un moment charnière de la transformation de son modèle économique et des usages du public.

La musique, première pratique culturelle des Français, est également la deuxième industrie culturelle du pays. Après une profonde crise économique, l'industrie musicale, qui a su s'adapter, est aujourd'hui de nouveau en croissance. Toutefois, les défis auxquels elle est confrontée demeurent immenses. Le nouvel écosystème, radicalement transformé par le numérique, est naturellement favorable à la concentration, au risque de mettre en danger la diversité musicale, essentielle à notre modèle culturel. Il bouleverse également les frontières et nos acteurs nationaux, soumis à une concurrence internationale, doivent avoir les moyens d'accéder à ce nouveau terrain de jeu.

Dès lors, afin d'accompagner l'ensemble de la filière musicale, le Gouvernement souhaite la création d'un nouvel établissement public unique, le Centre national de la musique, regroupant tous les leviers d'action publique hors secteur subventionné et d'observation et d'évaluation de ce secteur, aujourd'hui assurés par différentes structures, notamment le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, l'Observatoire de l'économie de la filière musicale, le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles, le Fonds pour la création musicale et le Bureau Export de la musique française.

Cette réorganisation permettra d'accroître la cohérence de l'action publique dans le secteur musical, centrale pour faire face aux enjeux :

• de préservation et de promotion de la diversité culturelle, modèle français qui peut être mis à mal par les nouveaux modèles économiques liés notamment à la diffusion en flux.;

- de soutien à la filière industrielle, fortement créatrice d'emplois sur le territoire français, et qui est un relais de croissance à l'export;
- d'une politique territoriale ambitieuse, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle, qui parvienne à fédérer le secteur dans toute sa diversité et à nouer des alliances avec les interlocuteurs locaux, en particulier les collectivités.

Un comité de pilotage sera très prochainement installé par le ministre de la Culture, Franck RIESTER. Ce comité, composé des dirigeants des structures fédérées ainsi que des administrations concernées du ministère, aura notamment pour mission de mener l'ensemble des travaux en vue de la mise en place opérationnelle de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, après une phase d'amorçage en 2019.

Le ministre déterminera, en lien avec les acteurs publics et privés du secteur, les évolutions requises des différents outils existants et de leur financement.

Contacts: 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr